



Achat vehicule annulé

Par Laurent2012

Bonjour à toutes et à tous,

J'ai commandé un véhicule en octobre 2022.

Pour ce faire j'ai signé un bon de commande qui précisait un délai de livraison en juin 2023, et j'ai fait un chèque de caution.

N'ayant pas de nouvelles concerne ce véhicule, j'appelle la concession début Août pour savoir ce qu'il en est. On me dit que l'on va me rappeler. 15 jours après, n'ayant toujours pas de nouvelles, je rappelle la concession. On me dit que l'on me rappelle.

N'étant toujours pas contacté par la personne, je téléphone de nouveau en leur disant que c'est terminé, je ne veux plus de cette voiture.

N'ayant envoyé aucun courrier de rétraction ou N'ayant reçu aucun courrier me signifiant mon désengagement de la vente, je m'aperçois une semaine après que la dite concession a mis le véhicule qui m'était destiné en vente.

Très en colère devant de tels agissements, j'aimerais connaître les démarches que je pourrai mettre en place envers la concession.

Merci d'avance

Par yapasdequoi

Bonjour

Pourquoi ne pas vous présenter avec votre bon de commande pour prendre livraison du véhicule ?

Que souhaitez vous exactement ?

Par ESP

Bonjour et bienvenue

Donc vous souhaitez finalement avoir ce véhicule ?

Vous dites avoir téléphoné, vous devriez vous rendre sur place auprès du Directeur des Ventes.

Au delà, si désaccord, il est conseillé d'être assisté d'un avocat

Par Isadore

Bonjour,

Puisque la voiture en question est en vente, achetez-la. Vous allez la récupérer, régler le solde et repartir à son volant.

Sinon, que voulez-vous ? Annuler la commande mais empêcher le concessionnaire de vendre le véhicule à un autre ?